

CONGRÈS STATUTAIRE

24-25 MAI 2018  
LA LOUVIÈRE

Construire un  
NOUS à gauche

**R**

**ÉSOLUTIONS  
2018**

**FGTB**  
Wallonne



CONGRÈS STATUTAIRE

24-25 MAI 2018  
LA LOUVIÈRE

Construire un  
NOUS à gauche

**R**ÉSOLUTIONS  
2018  
(PROJET)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>7</b>
<b>II. L'INTERPRO À LA CROISÉE DES CHEMINS.....</b>	<b>8</b>
1 Un NOUS de gauche.....	8
1.1 Un NOUS féministe.....	8
1.2 Un NOUS en phase avec les 18-25 ans.....	9
1.3 Un NOUS en phase avec les enjeux écologiques.....	10
1.4 Reconnaître le salariat.....	12
1.5 Former de nouvelles alliances pour changer l'hégémonie.....	13
1.6 Investir dans la formation syndicale et l'éducation populaire.....	13
2 Communication de la FGTB wallonne.....	14
3 Les modes d'action.....	15
<b>III. RÉPARTITION TRAVAIL/CAPITAL.....</b>	<b>16</b>
1 Salaire brut.....	16
2 Sécurité sociale.....	16
2.1 Les pensions.....	16
2.2 Les allocations de chômage.....	17
3 Protection sociale en Wallonie.....	18
3.1 La structure de l'AViQ.....	18
3.2 Une assurance autonomie en Wallonie.....	19
3.3 La réforme hospitalière de Maggie De Block.....	19
3.4 Les allocations familiales.....	20
3.5 La politique de l'enfance.....	20
3.6 Les personnes âgées.....	21
3.7 La politique en faveur des personnes handicapées.....	21
4 Fiscalité.....	23
4.1 Fiscalité wallonne.....	23
4.2 Fiscalité des entreprises.....	24
5 Services publics.....	24
6 Le secteur non marchand.....	26
7 Allocation universelle.....	27
8 Réduction collective du temps de travail.....	27
9 Un contrat social numérique wallon.....	27
10 Rendre son sens au travail.....	29
11 Notre vision de la politique de l'emploi.....	30
12 Notre vision de l'enseignement.....	31
13 L'Europe des peuples vs l'Europe des lobbies.....	32
14 Asile et migrations.....	34



## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

---

Dix ans après la crise des *subprimes*, le bilan désastreux des plans d'austérité appliqués partout en Europe est une évidence reconnue même au sein du FMI et de l'OCDE. Globalement, les inégalités se creusent dangereusement, le risque de pauvreté s'accroît et la puissance publique a perdu son indispensable marge d'action pour relancer l'économie (investissements dans l'économie réelle, relance par la demande intérieure). Ces plans d'austérité ont été imposés sous le motif fallacieux que les dettes « souveraines des Etats » étaient devenues insoutenables et qu'il fallait impérativement réduire les dépenses publiques. Un problème essentiellement privé était donc, par on ne sait quelle manipulation des esprits, imputé à la sphère publique.

Les instigateurs de ces plans d'austérité ont-ils sérieusement cru qu'en corsetant les budgets, l'activité économique allait retrouver des couleurs ? Il est permis d'en douter car « affamer la bête » (réduire la puissance de l'Etat) fait partie de la stratégie libérale pour privatiser à toute vitesse les services publics rendus exsangues et donc moins efficaces aux yeux des citoyens. La bataille du rail en cours en Belgique comme en France en est l'illustration parfaite.

Si la stratégie sert un projet politique de droite, les partis de gauche endossent une part de responsabilité. Ils furent en effet incapables de rebondir au moment où le néolibéralisme avait un genou à terre, au moment où il fallait réactiver les leviers de répartition des richesses en faveur du plus grand nombre et des revenus du travail.

Il y a une opportunité à saisir aujourd'hui car, après 10 années de crises, nous sommes de plus en plus nombreux à contester cet ordre libéral du monde. Nous constatons que les colères et les protestations de la population sont liées... sans l'être.

En tant **qu'acteur de la conflictualité gauche/droite, la FGTB wallonne doit se réapproprier la terminologie, le vocabulaire qui correspondent aux idées et valeurs qu'elle défend**. A ce titre, elle réaffirme l'existence de classes sociales aux intérêts divergents. Ces intérêts divergents doivent non seulement être reconnus mais doivent pouvoir s'exprimer et s'affronter pour faire vivre la démocratie. Il est établi que la présence d'un syndicat fort contribue à diminuer les inégalités sociales au sein d'une société. **La concertation sociale est également un outil qui permet de dégager un socle commun d'accords entre employeurs et organisations syndicales sur les matières socio-économiques qui concernent les travailleurs. La FGTB wallonne s'engage à s'y investir activement, pour autant que le modèle wallon, qu'elle a contribué à mettre en place, soit maintenu.**

Compte tenu de la violence des politiques libérales – au niveau fédéral comme au niveau wallon – contre les droits sociaux, l'emploi, les corps intermédiaires, la concertation sociale, les services publics, la sécurité sociale, **le combat pour l'extension de la socialisation des richesses devra probablement se « radicaliser »**, au sens premier du terme<sup>1</sup>, pour parvenir à ses fins.

Les alternatives au capitalisme de marché sont connues. Elles reposent sur une autre redistribution des richesses créées. **Il faut désormais affirmer et montrer qu'elles sont économiquement possibles et humainement nécessaires**. Cette société meilleure et solidaire a été estampillée d'utopiste ou d'illusoire dans l'imaginaire de deux générations. Nous avons donc un travail important de déconditionnement à mener. Pour ce faire, l'éducation populaire est le plus précieux des outils de la gauche.

---

<sup>1</sup> Radicaliser : revenir à la racine.

## II. L'INTERPRO À LA CROISÉE DES CHEMINS

---

La menace existentielle qui pèse sur nous vient en partie de facteurs exogènes (offensives néolibérales et syndicat bashing) mais aussi de notre capacité à nous adapter, dans nos structures et nos fonctionnements, à ces offensives et évolutions rapides du monde du travail.

Collectivement, nous avons la responsabilité d'éviter que les replis sur soi n'entraînent l'extinction de la dimension interprofessionnelle de la FGTB. Elle doit redevenir la plus-value commune à toutes les Centrales professionnelles, un contre-pouvoir puissant. Il s'agit du niveau auquel il faut penser et organiser la réaction syndicale puisque c'est là que s'organise le démantèlement du monde du travail. En tout état de cause, il nous faut réfléchir aux caractéristiques que doit rassembler un syndicat en phase avec les enjeux de société du XXI<sup>e</sup> siècle.

En collaboration avec les Centrales concernées, la FGTB doit utiliser sa dimension interprofessionnelle pour rétablir du lien entre l'organisation syndicale et certains publics de travailleurs (encadrement, services spécifiques). Les nouveaux exploités du numérique, les travailleurs sans papiers, les faux indépendants et les artistes doivent être reconnus sous le statut de salariés. Nos structures doivent s'adapter afin de coller à leurs réalités et aux mutations du monde du travail. Ceci ne modifie en rien le fait que l'affiliation syndicale s'effectue par les Centrales professionnelles.

### 1 Un NOUS de gauche

#### 1.1 Un NOUS féministe

Chez les progressistes, tout le monde se déclare pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais dans les faits, les femmes restent sur la deuxième marche du podium dans beaucoup de domaines. La sphère syndicale, majoritairement composée d'hommes, demeure, de ce point de vue, un miroir biaisé du monde du travail.

La FGTB entend mener une politique de syndicalisation des travailleuses avec ou sans emploi. Elle s'engage aussi pour une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation et dans les entreprises ainsi qu'un respect scrupuleux des statuts de la FGTB qui instituent comme obligation l'égalité hommes-femmes dans les différentes instances décisionnelles de la FGTB et de ses Centrales.

Lors des élections sociales, les candidates doivent être inscrites en ordre utile sur les listes pour assurer leur réelle représentativité au sein des organes de concertation et de négociation.

L'engagement syndical demande un investissement qui a des répercussions sur la vie familiale dont il faut nécessairement tenir compte dans notre fonctionnement.

La FGTB wallonne doit assurer au Bureau wallon des femmes les moyens humains et financiers pour développer, en synergie avec les différents services de la FGTB wallonne et du CEPAG, une approche transversale fondée sur l'égalité des genres.

La FGTB wallonne défend un enseignement où l'égalité est au programme de l'éducation de nos enfants dès leur plus jeune âge.

La FGTB wallonne s'engage à inscrire, dans ses formations, la déconstruction des stéréotypes de genre et la lutte contre les discriminations faites aux femmes au travail et dans la sphère privée.

Dans la sphère privée, la FGTB demande une réforme des congés parentaux et l'investissement dans des structures d'accueil pour les personnes dépendantes afin de parvenir à une répartition équilibrée des responsabilités familiales.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un défi de taille que nous pouvons relever en collaborant davantage avec les associations féministes.

La FGTB wallonne défend le droit des femmes à disposer librement de leur corps. Plus particulièrement, les droits à l'avortement et à la contraception doivent être garantis. Cela suppose notamment une dépénalisation de l'avortement. Il convient de rendre l'accès à la contraception et à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) libre et remboursé proportionnellement aux revenus, l'accès devant être gratuit pour les plus précarisées.

➔ **Note du recueil : « La FGTB sera féministe ou ne sera pas ! »**

## **1.2 Un NOUS en phase avec les 18-25 ans**

La FGTB wallonne soutient les initiatives des Jeunes FGTB pour sortir de l'isolement les étudiants, jeunes sans emploi ou travailleurs précaires, les organiser collectivement et assurer leur représentation démocratique au sein de ses instances.

La FGTB wallonne est particulièrement attentive au devenir d'une catégorie de jeunes désignée sous l'acronyme anglophone « NEET »<sup>2</sup>. Ce phénomène pose un réel défi sociétal qui ne pourra être relevé que par une politique de reconquête de droits sociaux dans l'assurance chômage.

Par ailleurs, la FGTB wallonne préconise le développement de modèles d'accompagnement collectif des jeunes sans emploi (comme le projet « Coup de Boost » avec le FOREM et les organisations syndicales) qui présentent des taux d'insertion supérieurs à ceux de l'accompagnement classique et prend davantage en compte l'aspect qualitatif de l'emploi ou de la formation.

Pour rester en phase avec les étudiants, la FGTB wallonne relaye et soutient les préoccupations de la section étudiante des Jeunes FGTB : l'Union syndicale étudiante (USE). Parallèlement à l'indispensable refinancement de l'enseignement supérieur, la FGTB wallonne revendique :

- la revalorisation des bourses d'études et l'instauration d'un système inversement proportionnel aux revenus basés sur des tranches de revenus plutôt que sur un plafond ;
- la suppression de l'obligation de conclure un contrat de travail parallèlement aux études, pratique que certains CPAS imposent aux étudiants bénéficiaires d'une aide sociale ;
- un meilleur encadrement du travail étudiant, en l'autorisant uniquement sur les mêmes critères que le recours à l'intérim, avec l'accord de la délégation syndicale ;
- que le travail étudiant permette de contribuer à la sécurité sociale de manière à ouvrir des droits sociaux (chômage et pension).

Afin de rencontrer les attentes des jeunes travailleurs, la FGTB wallonne revendique :

- en matière de formation en alternance, l'instauration de l'obligation, pour les secteurs, d'organiser des stages de qualité pour donner sa chance à chaque jeune. Une cotisation devrait être imposée aux employeurs qui ne répondent pas à cette contrainte. Celle-ci alimenterait un fonds permettant aux jeunes privés de stage de percevoir tout de même la rétribution à laquelle ils auraient eu droit ;
- la fin de la dégressivité salariale liée à l'âge ;

---

<sup>2</sup> L'acronyme NEET désigne les jeunes qui ne sont pas étudiants, travailleurs ou en formation (*Not in Education, Employment or Training*).

- l’assujettissement à la sécurité sociale pour les jeunes travailleurs dès 15 ans ;
- la juste reconnaissance du diplôme en termes de barème ;
- la mise en place d’un système automatique et récurrent de validation des compétences acquises dans l’entreprise par un organisme public agréé ;
- la prise en compte de toutes les prestations de travail salarié, des périodes d’apprentissage en alternance, de formation en entreprise ou par le travail, de formation qualifiante ou d’un job étudiant pour ouvrir le droit aux allocations de chômage. La période de référence nécessite également d’être reconsidérée. Ces périodes de travail devraient également être valorisées dans le calcul de la pension ;
- l’obligation de remplacement des départs en RCC (ex-prépensions) et à la pension dans le cas des services publics.

↳ **Note du recueil : « Un NOUS en phase avec les 18-25 ans »**

### **1.3 Un NOUS en phase avec les enjeux écologiques**

La FGTB wallonne rejoint les objectifs du décret Climat adopté en 2014 pour atteindre les 0 % d’émissions de CO<sub>2</sub> en 2050. Le texte politique le plus ambitieux en la matière à ce jour est la résolution adoptée par le parlement de Wallonie le 28 septembre 2017.

Les priorités de la FGTB wallonne pour planifier l’économie bas carbone sont :

- un calendrier d’objectifs à atteindre et leur évaluation, en concertation avec la société civile et les interlocuteurs sociaux ;
- la coordination entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique pour assurer la cohérence des mesures ;
- le rôle d’exemple que doivent jouer les pouvoirs publics en matière d’intégration des objectifs climatiques dans tous les domaines de la vie politique ;
- l’investissement dans la recherche et l’innovation pour développer les technologies non polluantes et la nécessaire articulation avec les marchés publics wallons lors de la concrétisation de cette recherche ;
- le développement d’une politique industrielle bas carbone ;
- l’orientation vers la Wallonie des moyens financiers qui lui reviennent et qui sont issus de la mise aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> ;
- le soutien à toute initiative locale, publique et/ou citoyenne en matière de diversification de la production d’énergie qui a un objectif de développement économique et social. La FGTB wallonne encourage la création de réseaux de chaleur publics, la mutualisation (voire la socialisation) des panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers, l’investissement citoyen dans les projets d’énergie renouvelable dont le but est également de réinvestir les bénéfices vers des actions locales d’intérêt général... ;
- la formation des travailleurs aux nouvelles technologies bas carbone et la reconversion des travailleurs dont les emplois sont menacés, ainsi qu’une attention particulière à la santé et à la sécurité au travail compte tenu des nouveaux risques émergents liés aux technologies vertes.

Pour être pleinement cohérent avec l’organisation du travail dans l’économie circulaire, il convient d’élargir les droits syndicaux afin que la concertation sociale soit organisée par territoire (zones d’activités), par filière ou entre entreprises. De cette façon, le syndicalisme de réseau pourrait se structurer sur une base légale.

Au plan européen, la FGTB wallonne soutient la proposition du Pacte Finance-Climat qui repose sur trois principes :

- orienter la création de monnaie vers l'économie réelle et pas vers la spéculation ;
- créer un impôt de 5 % sur les bénéfices non réinvestis des entreprises, ce qui représente 100 milliards d'EUR/an pour la zone euro ;
- augmenter l'aide au développement des pays d'Afrique et du pourtour méditerranéen pour mener une politique d'aide aux réfugiés climatiques.

La FGTB wallonne demande qu'une cartographie des pollutions (qualité de l'air, utilisation de pesticides, ondes...) soit réalisée afin d'objectiver le lien entre la pollution environnementale et la concentration géographique de certaines pathologies dans la population.

En termes de mobilité, la FGTB wallonne prône le développement de l'offre publique de transports en commun de tous types, modernes, pratiques et accessibles financièrement. C'est la seule politique à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

La FGTB wallonne réaffirme que **la gestion de l'énergie est un secteur stratégique qui devrait relever exclusivement de l'Etat**. La marchandisation de ce secteur n'a tenu aucune de ses promesses (diminution des prix et plus grande efficacité) puisqu'en 2017, 21 % des ménages wallons étaient en situation de précarité énergétique. Le niveau de revenus, la qualité du logement et le prix de l'énergie sont déterminants.

La FGTB wallonne veillera à ce que **la politique de logement** menée dans le cadre d'une économie bas carbone soit inclusive à l'égard des publics les plus précarisés. D'ici 2030, l'ensemble des logements devra répondre aux normes énergétiques européennes. Les locataires de logements sociaux, les locataires du parc immobilier privé et les propriétaires les plus vulnérables ne peuvent être exclus de cette révolution du logement wallon.

En plus des mécanismes de prêts à taux zéro et des primes mises en place par la Région wallonne, la FGTB wallonne préconise **de mobiliser l'épargne privée** (émission d'obligations d'Etat) pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie tout en évitant la flambée des loyers.

Il est indispensable de reconduire **l'Alliance Emploi-Environnement**.

Le développement des énergies renouvelables doit être financé par l'impôt sur les personnes physiques (IPP) dans le cadre de la réforme fiscale défendue par la FGTB wallonne.

De la même manière que pour le logement, les personnes fragilisées économiquement ne peuvent être pénalisées par les nouvelles technologies en matière d'énergie. **Des balises doivent être posées Elles concernent la limitation des loyers, le système des primes, la tarification de l'énergie, la facturation, la continuité du service et de l'approvisionnement et, dès demain, les compteurs communicants, la fusion des gestionnaires de réseaux et de distribution.**

La FGTB wallonne confirme sa volonté de sortir de l'énergie nucléaire en 2025, moyennant :

- une anticipation de l'avenir professionnel des travailleurs du secteur. Cela passe par des plans de formation aux nouvelles technologies et la reconversion dans les secteurs des énergies renouvelables. La transition énergétique doit être l'occasion de recréer une industrie porteuse d'emplois de qualité dans la Région ;
- des normes de sécurité maximales pour protéger les travailleurs du secteur et la population en cas d'accident majeur ou d'attentat ;

- la mise sous contrôle des piscines de stockage du combustible usé pour éviter toute pollution environnementale qui serait automatiquement synonyme de catastrophe en termes de santé publique ;
- la sécurité d’approvisionnement. Cela passe par un remplacement progressif et planifié de l’énergie nucléaire par le renouvelable et l’investissement rapide dans les technologies innovantes de stockage de l’électricité ;
- le développement des énergies renouvelables et donc l’accélération des investissements dans l’éolien, le photovoltaïque, la géothermie... ;
- le recours à des centrales au gaz performantes pour assurer la transition.

## ➔ Notes du recueil : « Le logement » et « Transition économique bas carbone de la Wallonie »

### 1.4 Reconnaître le salariat

Le travail se précarise sans aucun doute. Les nouvelles formes d’organisation du travail dépossèdent le travailleur de son savoir-faire, de sa maîtrise. Il s’ensuit une dévalorisation des travailleurs et du travail lui-même. Cette perte de sens entraîne stress, dépression, burn out et une dérégulation totale des équilibres dans la relation de travail et la relation au travail. Pour autant, les contrats de travail salariés n’ont cessé de croître ces trente dernières années. Les salariés sont de plus en plus nombreux.

Les travailleurs appelés « autonomes » sont soumis à une subordination qui ne dit pas son nom. Il s’agit pour la FGTB de mener le combat qui permette de les reconnaître en tant que salariés. Le salariat pourrait donc s’étendre à condition de ne pas créer de nouveau statut par lequel s’opèrerait inmanquablement le nivellement par le bas de tout le salariat. La FGTB, avec les Centrales concernées, doit approcher, encadrer, représenter et défendre ces travailleurs sans tarder. La FGTB wallonne, avec toutes ses articulations, doit mener une réflexion sur la définition des rôles et des missions de chacune des composantes de l’organisation syndicale ainsi que sur le financement de ces nouvelles missions. Elargir les modes de syndicalisation est un enjeu d’avenir et peut se faire de plusieurs manières :

- réduire à 20 travailleurs le seuil minimum nécessaire à l’organisation d’élections sociales dans les entreprises ;
- identifier les secteurs et les activités émergentes qui ont recours aux travailleurs précaires (hors contrat) ;
- mener des campagnes de syndicalisation auprès des travailleurs du numérique (travailleurs autonomes) ; créer des nouveaux lieux d’affiliation et de services mobiles pour créer de la protection sociale dans les nouvelles zones de « non-droit » ;
- revoir le champ des commissions paritaires pour coller davantage aux réalités de terrain ;
- inciter les travailleurs autonomes à se constituer en coopérative dans leur domaine d’activité<sup>3</sup> ou les encourager à des formes d’entrepreneuriat alternatives ;
- mener une campagne d’affiliation auprès des travailleurs sans papiers.

---

<sup>3</sup> La coopérative « Dioxyde de gambettes » à Bruxelles a été créée par d’anciens travailleurs subordonnés à une plateforme de livraison à vélo.

Ce « NOUS » à gauche commence par **la consolidation de la dimension interprofessionnelle de la FGTB**. Afin d'incarner le monde du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons **reconnaître les travailleurs de l'économie numérique comme étant des nôtres** mais aussi intégrer, dans notre rapport de force, les travailleurs migrants. Notre structure doit rapidement s'adapter à ces changements et également se féminiser, se rajeunir et intégrer davantage les préoccupations écologistes.

### **1.5 Former de nouvelles alliances pour changer l'hégémonie**

**Elargir les bases de la contestation** nécessite de nouvelles pratiques syndicales interprofessionnelles. Des tentatives de plateformes associatives et syndicales ont été menées ces dernières années.

La plateforme Stop CETA/TTIP fut une réussite à cet égard. Notre époque offre à la gauche des opportunités à saisir.

**La FGTB wallonne s'engage à entreprendre cet élargissement** des fronts de la contestation en menant un travail de consultations, de rencontres et de convergences des priorités avec d'autres acteurs de la société civile en Wallonie. Il s'agit d'un processus à long terme qui n'évince en rien le rapport de force que nous devons (r)établir sur le terrain strictement syndical, en faisant vivre le débat contradictoire au sein de la structure, en offrant des formations syndicales et politiques, en réinvestissant davantage dans l'éducation populaire, en incluant les nouveaux publics de travailleurs et travailleuses.

### **1.6 Investir dans la formation syndicale et l'éducation populaire**

Éliminer le discours TINA (*There is no alternative*) ne sera possible que par l'émergence d'alternatives dans l'imaginaire collectif et dans la politique sur le terrain. Cela nécessite un travail de fond avec les militants et les délégués. Le travail de communication pour gagner la bataille de l'opinion publique ne doit pas être négligé.

La FGTB wallonne veut revaloriser l'éducation populaire comme outil de développement de la conscience critique, de la militance, de l'expression politique de l'Interprofessionnelle et de la réaffirmation du syndicat comme contre-pouvoir.

Les travailleurs doivent être impliqués dans l'éducation populaire, outil essentiel dans l'émancipation du monde du travail. Il est important de maintenir une grille d'analyse politique dans tous les volets de la formation, y compris les plus techniques.

Pour cela, les Centrales professionnelles ont un rôle important à jouer :

- en soutenant et en développant les formations interprofessionnelles, en relayant systématiquement les activités et productions de l'éducation populaire ;
- en renforçant les différentes Commissions (Pensionnés & Pré-pensionnés, Travailleurs sans emploi, Travailleurs immigrés) et le Bureau wallon des femmes dans leurs activités et leurs combats ;
- en organisant une meilleure articulation entre les différents groupes sociaux fragilisés. La FGTB doit mener une réflexion sur le renforcement de son lien avec les travailleurs sans emploi, la manière de les organiser et d'améliorer leur représentation dans l'organisation ainsi que leur moyen d'action. L'affiliation d'un travailleur sans emploi à une Centrale de la FGTB ne devrait pas être liée au fait qu'il touche une allocation de chômage. Une réflexion devra être menée sur la création d'une affiliation à prix réduit pour les travailleurs sans emploi qui n'ont pas ou plus droit à une allocation de chômage ;
- en libérant au maximum (notamment via le congé-éducation payé) les militants pour qu'ils participent aux activités et, dès lors, contribuent directement à la réflexion mais aussi à la construction de l'émancipation et du « nous » à gauche ;

- en réintroduisant la culture populaire (lecture, cinéma, théâtre, expositions...) auprès des militants.

### ↳ **Note du recueil : « Le congé-éducation payé »**

Par rapport au pouvoir subsidiant, la FGTB wallonne revendique :

- la revalorisation du financement à 100 % des activités agréées par l'éducation permanente ;
- le développement et la stabilité de l'emploi dans le secteur, l'augmentation de moyens dédiés à l'éducation populaire et un soutien effectif à la vie associative ;
- la possibilité de développer, en plus du plan quinquennal, des projets ponctuels sur des thématiques précises en lien avec l'actualité, la situation socio-économique et les combats des travailleurs ;
- l'élaboration d'un vade-mecum établissant des critères précis d'évaluation des activités et productions, laissant moins de place à l'interprétation subjective des services du gouvernement dans le cadre de l'éducation permanente ;
- les inspecteurs doivent faciliter le travail des associations en établissant des évaluations formatives plutôt que des sanctions ;
- la révision de l'approche strictement quantitative des groupes en formation, mais aussi des différentes productions ;
- la suppression des mécanismes qui engendrent la concurrence entre les différents acteurs de l'éducation permanente ;
- la réaffirmation de l'importance des publics populaires ;
- un renforcement du rôle d'initiative des mouvements et associations d'éducation permanente au sein du Conseil supérieur de l'éducation permanente (sur la politique d'éducation permanente, le mode d'évaluation des activités et productions, l'état de santé du secteur...).

## **2 Communication de la FGTB wallonne**

Nos idées et nos valeurs seront portées par une communication appropriée. Les organisations syndicales ayant subi une importante campagne de dénigrement de la part du gouvernement et de certains médias de masse, nous devons entamer une reconquête de l'opinion publique.

- La FGTB wallonne doit développer le champ de la vidéo de manière plus systématique et professionnelle pour produire et diffuser ses propres contenus auprès du public syndical (délégués, permanents, affiliés, militants) et du grand public.
- La création d'un média (audiovisuel) syndical, interprofessionnel, ayant pour mission de traiter les enjeux socio-économiques des travailleurs en Wallonie, est un outil de mobilisation et de construction d'un « nous » à gauche.
- Le redéploiement d'une présence sur le terrain, un contact direct avec la population.
- Privilégier une communication simple qui développe un message à la fois, tout en veillant à ne pas tomber dans la caricature.
- La commande d'un état des lieux des forces et faiblesses de sa communication interne et externe.
- L'initiation des travailleurs aux techniques audiovisuelles afin que leur parole existe sur la place publique et constitue un autre point de vue sur le travail que celui des experts extérieurs.

- L’homogénéisation de notre présence sur les réseaux sociaux et la coordination de la diffusion des supports (lancement de campagnes, reprise de communiqués de presse, cohérence sur les réseaux sociaux).
- La constitution d'un listing syndical interprofessionnel (comprenant les coordonnées de délégués, de permanents, de responsables de Régionales, de Centrales et de services interprofessionnels). Il faudra cependant tenir compte des contraintes liées au règlement sur la gestion des fichiers de données à caractère personnel, le GDPR (*General Data Protection Regulation*).

### **3 Les modes d’action**

La FGTB wallonne s'engage à mener une réflexion sur les moyens de redynamiser les manifestations et sur les moyens de renforcer leur message politique. Les nouveaux modes d'action syndicaux, complémentaires et supplémentaires aux manifestations et aux actions de grèves feront partie intégrante de cette réflexion. De nouvelles formes d'action doivent servir la diffusion du message syndical et viser un impact positif dans l'opinion publique et un retour médiatique significatif<sup>4</sup>.

Sur le plan interprofessionnel, la grève s'inscrit le plus souvent comme la dernière étape d'un rapport de force construit en amont dans un plan d'actions allant « crescendo ». Chaque étape du plan doit être connue avant que la première action n'ait lieu, de manière à ce que la mobilisation de nos militants soit perçue comme une démarche cohérente et progressive, par eux-mêmes et par l'opinion publique.

Un effort de pédagogie doit être fourni à cet égard : l'opinion publique doit être préparée pendant des semaines avant la grève.

Le plan d'action syndical doit être évalué au regard d'objectifs fixés préalablement et connus de tous.

La FGTB wallonne assume le caractère politique (et non politicien) de la grève.

---

<sup>4</sup> Boyd, A. et Mitchell, D.-O, *Joyeux Bordel, Tactiques, Principes et Théories pour faire la Révolution*, Ed. Les liens qui libèrent, 2015.

### III. RÉPARTITION TRAVAIL/CAPITAL

---

#### 1 Salaire brut

L'augmentation salariale est, pour les travailleurs, un des moyens les plus directs pour agrandir leur part dans la répartition travail/capital.

La revendication d'un salaire minimum interprofessionnel à 14 € brut de l'heure (2.300 € brut/mois), représente plus de 40 % d'augmentation par rapport à la norme en vigueur (cette revendication est fondée sur des critères objectifs qui charpentent une étude menée par la Centrale générale). Il s'agit du salaire brut horaire nécessaire pour faire face aux besoins de base d'un ménage sans devoir emprunter de l'argent ou entamer son épargne (quand elle existe). La FGTB wallonne considère donc l'augmentation du salaire brut comme un des piliers de la reconquête du travail sur le capital.

La FGTB wallonne a donc lancé, en octobre 2017, une campagne de sensibilisation « Pour le salaire minimum à 14 €/h » visant le public le plus large possible. Cette campagne a pris la forme d'une capsule vidéo de moins de 2 minutes, accompagnée d'un dossier pédagogique. Ce thème fera partie des points d'interpellation majeurs des partis politiques de gauche lors de la prochaine campagne électorale de 2019.

Cette revendication s'ajoute à notre exigence d'une liberté de négocier les augmentations salariales dans tous les secteurs.

Convaincue que l'accumulation individuelle et illimitée de richesses est la source de nombreux déséquilibres socio-économiques, la FGTB wallonne demande **qu'une tension salariale maximum soit instaurée entre les salaires les plus hauts et les bas de l'échelle salariale dans l'entreprise.**

#### 2 Sécurité sociale

La FGTB wallonne réaffirme son attachement au caractère fédéral de la sécurité sociale. Le principe assurantiel et solidaire de ce système constitue un des piliers de la cohésion sociale puisqu'il prémunit une partie importante de la population contre le risque de pauvreté. Les principes qui l'encadrent restent les garants de la stabilité du système et de l'adhésion du plus grand nombre : principe assurantiel, système fondé sur le statut professionnel, financement des différentes branches via les cotisations sur les revenus du travail, gestion paritaire...

En Belgique, les réductions de cotisations s'élèvent à 14 milliards d'EUR par an, ce qui ampute d'autant le financement de la sécurité sociale. En réalité, les équilibres seraient assurés si les cotisations étaient payées au taux normal.

75 milliards de budget pour la sécurité sociale, c'est à la fois considérable et insuffisant. Les besoins de la population continuent de croître. Notre objectif est d'abord de restaurer, dans toutes les branches existantes, le principe d'assurance solidaire intergénérationnelle de la sécurité sociale. Ensuite, nous voulons en élargir l'assiette de financement et étendre ses champs d'intervention à de nouveaux domaines.

##### 2.1 Les pensions

Le système de pension dans la fonction publique est un enjeu interprofessionnel et constitue un objectif à atteindre pour tous les travailleurs. Il sera en effet très compliqué de continuer à défendre les revendications ci-dessous en termes de montants si les pensions de la fonction publique sont démantelées.

Concernant les pensions du privé, la FGTB wallonne revendique :

- le rétablissement de l'âge légal de la pension à 65 ans ;

- l’annulation des mesures prises sur les périodes assimilées pour le calcul de la pension et des RCC (ex-prévisions) par le gouvernement Michel ;
- la pension légale par répartition comme priorité absolue ;
- une pension de minimum à 1.500 € brut/mois (pour une carrière complète de 45 années en tant que salarié) pour chaque pensionné de ce pays ;
- 75 % de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle pour tous les pensionnés ;
- la prise en compte de la pénibilité pour accéder plus rapidement à une pension complète ;
- la suppression des avantages fiscaux des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers de pension par capitalisation pour les futurs contrats. Les montants ainsi récupérés doivent être intégralement attribués au renforcement de la pension légale par répartition. De la même manière, nous demandons la fin progressive des réductions ONSS patronales sur le 2<sup>e</sup> pilier de pension.

↳ **Note du recueil : « Les personnes âgées »**

## 2.2 Les allocations de chômage

Nous optons pour une réforme totale du système de l’assurance chômage qui réhabilite l’allocation en tant que droit à un réel revenu de remplacement :

- la suppression du contrôle de la disponibilité et des contrôles domiciliaires surprises ;
- l’alignement du régime des allocations d’insertion sur celui des anciennes allocations d’attente (suppression des restrictions d’accès et de la limitation dans le temps) ;
- la fin de la dégressivité accrue des allocations de chômage, des restrictions d’admissibilité au chômage temporaire et aux RCC (ex-prévisions) ;
- le rétablissement des pleines assimilations pension, des compléments d’ancienneté et de reprise de travail, des anciens taux d’indemnisation du chômage temporaire, des dispenses supprimées ainsi que du mode de calcul de l’AGR de 2008 (tout en supprimant les abus résiduels de la réforme de 2005) ;
- le retour à une notion d’emploi convenable protégeant réellement de l’emploi précaire ;
- l’obtention des droits assimilés complets pour la pension des temps partiels avec maintien des droits ;
- l’individualisation des droits pour lever le niveau d’allocation via la suppression du statut de cohabitant et la revalorisation de celui d’isolé. Cela devra se faire en préservant les droits acquis et en prévoyant des périodes transitoires évitant toute pénalité aux personnes concernées aujourd’hui.

Un renforcement de l’assurance chômage consolide la sécurité sociale, permet un meilleur rapport de force pour négocier des salaires à la hausse et évite aux travailleurs licenciés de subir une chute brutale de revenus. C’est pourquoi nous voulons :

- un alignement des allocations minimales sur le seuil de pauvreté SILC<sup>5</sup> (1.115 €) ;
- le relèvement des plafonds de calcul sur la base d’un plafond salarial supérieur équivalent au salaire moyen belge (actuellement 3.414 €) ;

<sup>5</sup> *Statistics on Income and Living Conditions.*

- l’allongement des périodes de référence servant de base à l’admissibilité aux allocations de chômage. Cette mesure permettrait de contrecarrer, en partie, la limitation dans le temps des allocations d’insertion et d’adapter le système aux travailleurs précaires enchaînant périodes d’inactivité et de travail.

Une réflexion sur l’admissibilité au chômage complet des travailleurs à temps partiel ayant une longue durée de carrière (et donc de cotisations contributives à la sécurité sociale) devrait être entamée. Des balises devront néanmoins être posées afin d’éviter de favoriser le développement de ces contrats, se préserver de toute logique assurantielle individualiste et éviter le nivellement par le bas du système d’allocations de chômage actuel.

Le durcissement des conditions d’accès au statut d’artiste pourrait faire d’eux les cobayes d’un nouveau statut : ni salarié, ni indépendant. C’est pourquoi la FGTB wallonne refuse catégoriquement la création d’un troisième statut pour les travailleurs.

↳ **Note du recueil : « Le contrôle de la disponibilité »**

### **3 Protection sociale en Wallonie**

La FGTB wallonne réaffirme son attachement au caractère fédéral de la sécurité sociale. Le principe assurantiel et solidaire de ce système constitue un des piliers de la cohésion sociale puisqu’il prémunit une partie importante de la population contre le risque de pauvreté.

Toutefois, la 6<sup>e</sup> réforme de l’Etat a transféré vers les entités fédérées un certain nombre de matières qui relevaient de la sécurité sociale, dont les allocations familiales et le financement des structures d’hébergement pour personnes âgées. La FGTB wallonne réproouve cette évolution mais ne peut rester aveugle et inactive face aux réelles intentions d’un parti influent comme la N-VA.

#### **3.1 La structure de l’AViQ**

Dans la foulée du transfert de nouvelles compétences (6<sup>e</sup> réforme de l’Etat), la protection sociale wallonne s’est éteinte et un nouvel organisme d’intérêt public a vu le jour : l’Agence pour une vie de qualité (AViQ). Elle gère la quasi-totalité des compétences en matière d’allocations familiales, de santé, de personnes âgées et de personnes handicapées en Wallonie.

La FGTB wallonne revendique :

- le renforcement du poids des organisations syndicales dans les comités « Bien-être et Santé » et « Handicap » ;
- la place des organisations syndicales dans les commissions thématiques et dans les groupes d’experts du Conseil de stratégie et de prospective ;
- le rapatriement de la fonction consultative au sein du CESW pour les matières relevant de l’AViQ ;
- le respect de la parité femmes-hommes dans le cadre de la répartition des mandats au sein des instances de l’AViQ.

↳ **Note du recueil : « La structure de l’AViQ »**

### 3.2 Une assurance autonomie en Wallonie

Le gouvernement wallon a souhaité mettre en place une assurance autonomie pour faire face au vieillissement de la population. Ce mécanisme recouvre beaucoup d'enjeux en termes budgétaires et de bénéficiaires.

La FGTB wallonne revendique :

- la préservation de la mission sociale des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) ainsi que le rôle social et éducatif de l'aide familiale ;
- des garanties financières quant aux budgets réservés aux missions sociales et éducatives des SAFA qui n'entreront pas dans le cadre de l'assurance autonomie ;
- le maintien de la distinction actuelle entre les métiers de l'aide et les métiers des soins dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- la préservation des missions actuelles des SAFA et des centres de coordination, tout en leur accordant la mission supplémentaire d'évaluer la perte d'autonomie des bénéficiaires ;
- que le financement complémentaire attendu des cotisations (à savoir 100 millions d'EUR) se fasse via la quote-part régionale de l'IPP et non via la mise en place d'une cotisation forfaitaire, qui correspond, dans ce modèle non assurantiel, à une taxe déguisée ;
- que le budget supplémentaire des 100 millions d'EUR soit dédié à deux mesures :
  - une révision de la part contributive des bénéficiaires qui diminue le coût des prestations à domicile (aide familiale, aide-ménagère, garde à domicile) pour les catégories avec des revenus faibles ou moyens ;
  - une augmentation du contingent d'heures et donc de l'emploi d'intervenants à domicile.

➔ **Note du recueil : « Une assurance autonomie en Wallonie »**

### 3.3 La réforme hospitalière de Maggie De Block

En janvier 2017, la ministre de la Santé Maggie De Block a décidé d'une réforme hospitalière qui porte en elle les germes de la 7<sup>e</sup> réforme de l'Etat, avec la régionalisation du financement des hôpitaux.

La FGTB wallonne revendique :

- un modèle qui préserve l'autonomie de gestion des hôpitaux, leurs agréments et leurs financements ;
- des concertations locales et des balises sectorielles afin de garantir le maintien de l'emploi, leur localisation et les conditions sociales des travailleurs des hôpitaux privés et publics ;
- l'élaboration d'un statut *sui generis* de l'hôpital public ;
- aucun transfert de charge sur les entités fédérées sans un financement ad hoc ;
- l'accessibilité à des soins de santé de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire wallon.

### 3.4 Les allocations familiales

La Wallonie est devenue compétente pour gérer les allocations familiales sur l'ensemble de son territoire, excepté en Communauté germanophone. La FGTB wallonne veillera à maintenir, voire à renforcer, la fonction redistributive de ces allocations et leur rôle social envers les familles les plus fragilisées.

La FGTB wallonne revendique :

- le renforcement de la fonction redistributive des allocations familiales ;
- les moyens suffisants à la caisse publique pour se développer et pour continuer à exercer son rôle social envers les familles les plus fragilisées ;
- l'octroi des différents suppléments sociaux (de base, invalides, familles monoparentales, familles nombreuses) selon deux tranches de revenus, et ce pour éviter l'effet de seuil et le piège à l'emploi ;
- le maintien du droit aux allocations familiales à certains jeunes avant 25 ans, notamment les demandeurs d'emploi dont le stage d'insertion professionnelle est prolongé ou encore des étudiants en dernière année d'étude d'un master ou d'un baccalauréat qui n'auraient plus suffisamment d'heures de cours à suivre ;
- la suppression, pour les apprentis, du plafond de revenus fixé par le régime des allocations familiales, pour permettre aux secteurs de négocier plus librement leur rémunération ;
- la mise en place d'un monitoring régulier des recettes et des dépenses du nouveau modèle des allocations familiales.

➔ **Note du recueil : « Les allocations familiales »**

### 3.5 La politique de l'enfance

Les structures collectives d'accueil pour les enfants recouvrent un enjeu socio-économique majeur et un outil d'égalité entre les hommes et les femmes. Elles sont aussi un lieu stratégique pour lutter contre les inégalités sociales.

Concernant les milieux d'accueil d'enfants, la FGTB wallonne revendique :

- une meilleure prise en compte de la fonction économique du milieu d'accueil et de son lien avec le marché de l'emploi, en lui donnant les moyens de s'ouvrir davantage aux allocataires sociaux, aux travailleurs à temps partiel et aux travailleurs soumis aux prestations irrégulières (ce qui implique la préservation de l'accueil flexible), et ce particulièrement pour les femmes ;
- un refus de la marchandisation du secteur, en accordant une priorité dans le développement d'une offre d'accueil collective publique et privée subventionnée ;
- un financement qui tienne compte de la période d'ouverture imposée au milieu d'accueil (50 heures par semaine), des absences du personnel pour maladie et un accès pour chaque travailleur à la formation continuée ;
- un financement des milieux d'accueil du secteur public qui prenne en compte les barèmes du secteur public ;
- l'avis des délégations syndicales lors de l'évaluation de la qualité ;

- le maintien de l’emploi dans les structures ex-FESC et l’harmonisation des conditions barémiques et sociales en application des conventions collectives applicables aux milieux d’accueil de l’enfance (CP 332).

↳ **Note du recueil : « La politique de l’enfance »**

### **3.6 Les personnes âgées**

La fracture sociale est très marquée chez les personnes de 65 ans et plus. On déplore l’apparition de nouveaux pauvres dans cette tranche d’âge. La Wallonie doit tenir compte des politiques fédérales qui font régresser le système de sécurité sociale et qui affaiblissent le niveau de vie des personnes âgées, tout en organisant, à son niveau, une politique sociale adaptée.

La FGTB wallonne revendique :

- le refus de la commercialisation accrue du secteur résidentiel pour personnes âgées et l’augmentation de l’offre résidentielle publique et associative, considérant que cette dernière répond au bien-être et aux besoins essentiels de la population âgée, tout en essayant de garantir une accessibilité financière pour tous à des services de qualité ;
- un relèvement des normes d’agrément et de subventionnement en maisons de repos et de soins pour améliorer la qualité de vie des résidents et les conditions de travail des travailleurs ;
- le développement des structures alternatives entre le secteur résidentiel et le domicile ;
- la liberté de choix du bénéficiaire entre le maintien à domicile et l’entrée en maison de repos ;
- une évaluation prospective de l’ensemble des besoins des personnes âgées en Wallonie pour mesurer la nécessaire adaptation de l’offre de services dans les années à venir (aide à domicile, santé ambulatoire et structures d’hébergement), en tenant compte des inégalités sociales ;
- une régulation des avancées technologiques pour contribuer à une amélioration des prestations d’aide et de soins ainsi qu’à une meilleure qualité de vie du bénéficiaire ;
- le refus de voir la 6<sup>e</sup> réforme de l’Etat recréer des disparités entre les conditions sociales appliquées aux travailleurs selon les Régions.

↳ **Note du recueil : « Les personnes âgées »**

### **3.7 La politique en faveur des personnes handicapées**

La sécurité sociale octroie des droits sociaux fondamentaux aux personnes handicapées mais les récentes mesures d’austérité affaiblissent considérablement ces droits et plongent bon nombre de personnes handicapées sous le seuil de pauvreté.

Dans le cadre de la politique d’hébergement et de maintien à domicile des personnes handicapées, la FGTB wallonne revendique :

- une évaluation de manière quantitative et qualitative des besoins non satisfaits des personnes handicapées, pour identifier l’augmentation nécessaire de l’aide matérielle et de l’offre de services ;
- la création de nouvelles places d’hébergement dans les structures publiques et associatives, tout en évitant une marchandisation inacceptable de l’accueil des personnes handicapées ;
- l’évaluation des pertes d’emplois dits « Taminiaux » et « Vandenbrande » dans les structures d’accueil et d’hébergement, ainsi que leurs impacts sur le taux d’encadrement ;

- un niveau d'exigence portant sur le profil des fonctions et le niveau de qualification des travailleurs chargés de la prise en charge, de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- la concertation des organisations syndicales pour l'ensemble des réformes relatives à la politique en faveur de la personne handicapée ;
- la restauration de l'obligation d'avis des organes de concertation (DS, CPPT, CE) sur le projet pédagogique dans les secteurs où elle a été supprimée.

Dans le cadre d'une politique d'intégration dans l'emploi des personnes handicapées, la FGTB wallonne revendique :

- l'instauration de sanctions pour les organismes du secteur public qui ne respectent pas le quota d'emploi des personnes handicapées qui leur est actuellement imposé ;
- l'instauration d'une obligation légale aux employeurs du secteur privé d'un certain taux d'occupation de travailleurs handicapés ou d'une sous-traitance d'activités en faveur d'ETA (entreprises de travail adapté);
- des politiques de recrutement et de maintien à l'emploi de la personne handicapée, dans le respect de l'égalité des droits, sur base d'un management de la compétence ;
- la nécessité d'inscrire dans la formation syndicale les leviers d'action permettant aux délégués de favoriser le recrutement ou le maintien de la personne handicapée dans l'entreprise, dans le cadre des missions des organes de concertation : délégation syndicale, comité de prévention et de protection au travail et conseil d'entreprise ;
- l'évaluation de l'impact financier sur les travailleurs et les conséquences éventuelles sur leur insertion dans l'emploi, de la réduction du remboursement des frais de déplacement du domicile au lieu de travail, décidée par le gouvernement wallon. Cette étude doit être menée.

Concernant les entreprises de travail adapté, la FGTB wallonne revendique :

- le recentrage des ETA sur leur mission sociale ;
- le refus du dumping social généré par les contrats d'entreprise conclus en ETA qui doivent favoriser plutôt l'insertion dans le circuit non subsidié ;
- le renforcement du contrôle des contrats d'entreprise par les services d'inspection de l'AViQ et par les délégués syndicaux qui doivent disposer des moyens et du temps nécessaires à l'exercice de leur mandat ;
- la réforme des subventions sur salaires dans les ETA pour qu'elles correspondent aux heures prestées par les travailleurs ;
- la prise en compte par le gouvernement du récent accord sectoriel survenu dans les ETA et l'augmentation du budget en conséquence ;
- l'instauration d'un cadre légal qui détermine la bonne gouvernance du secteur des ETA.

➔ **Note du recueil : « La politique en faveur des personnes en situation de handicap »**

## 4 Fiscalité

La FGTB wallonne demande :

- que les effectifs des administrations fiscales soient renforcés afin d’être en mesure d’accomplir leur mission de contrôle et de sanction de la fraude fiscale ;
- la suppression des mécanismes légaux d’optimisation fiscale et d’ingénierie fiscale qui sont des dispositifs au service des grosses fortunes opérant au détriment des finances publiques.

La FGTB wallonne a construit des revendications très précises en matière de fiscalité sur les personnes physiques :

- la globalisation des revenus dans le calcul de l’impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers ;
- une augmentation de la quotité exemptée d’impôt sur les bas et moyens revenus afin d’améliorer le caractère progressif de l’impôt et le pouvoir d’achat des citoyens ;
- le rétablissement des tranches d’imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut/mois) et l’instauration d’une tranche à 65 % (à partir de 14.000 €/mois) ;
- une réflexion sur un mécanisme de plafonnement des revenus (salaires et autres revenus confondus). Cette réflexion est complémentaire à la demande d’une tension salariale maximum dans l’entreprise ;
- la suppression des avantages fiscaux sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers de pension pour les nouveaux contrats, au profit d’une revalorisation de la pension légale par répartition ;
- la suppression du mécanisme qui permet à un indépendant de « passer en société » pour éluder l’impôt. Les déductions fiscales doivent se limiter à ses réels frais professionnels ;
- la suppression du système de *salary split* qui consiste à diviser sa base taxable entre plusieurs juridictions et payer l’impôt dans plusieurs pays ;
- la correction du régime fiscal qui s’applique aux avantages de toutes natures et autres rémunérations qui ne sont pas du salaire brut ;
- l’instauration d’une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d’euros, soustraction faite de la maison d’habitation.

La FGTB wallonne réaffirme sa position de Congrès de 2010 sur une formule fiscale qui permette de limiter la rémunération des actionnaires avec une « marge actionnariale limite autorisée » (en anglais *SLAM* ou *Shareholder limited authorized margin*). Tout dépassement de cette norme de rémunération actionnariale serait sanctionné par un couperet fiscal à déterminer.

La FGTB wallonne demande l’instauration d’une taxe touchant les plus-values réalisées sur la revente d’actions en bourses.

### 4.1 Fiscalité wallonne

La Wallonie dispose de ses propres leviers fiscaux pour réduire les inégalités sociales. En menant une politique qui tienne compte des niveaux de revenus, la Région peut donc agir par :

- l’utilisation des additionnels différenciés à l’IPP pour augmenter le pouvoir d’achat des bas et moyens revenus ;

- l’instauration d’un crédit d’impôt sur les investissements « économiseurs d’énergie » ;
- une réduction des droits d’enregistrement lors de l’achat d’une maison, calculée en fonction du revenu, et un précompte calculé sur base de la valeur vénale du bien (quel que soit le niveau de revenu du contribuable).

D’autres leviers fiscaux peuvent être utilisés pour favoriser la mobilité ou la sécurité d’un logement et figurent dans le recueil des positions.

La FGTB demande :

- des moyens supplémentaires, tant humains que financiers, pour renforcer l’administration fiscale wallonne ;
- un code fiscal wallon qui permettra de clarifier la manière d’utiliser les leviers fiscaux disponibles.

La FGTB revendique un ou une ministre de la fiscalité en Wallonie et la gestion de tous les impôts régionaux par la Région elle-même.

## 4.2 Fiscalité des entreprises

Pour nombre de grandes entreprises dotées d’ingénieurs fiscaux, le taux effectivement payé est très éloigné du taux facial de 33,99 % dénoncé par les fédérations patronales. Ce qui implique également une inégalité révoltante entre les PME, qui sont les plus nombreuses à s’approcher de ce taux facial, et les grandes entreprises qui profitent de « l’optimisation » fiscale.

La FGTB wallonne demande :

- la création d’un impôt minimum sur les sociétés (hors exonération des dividendes de filiales) ;
- un abaissement du taux nominal d’imposition moyennant la suppression des « niches fiscales » ;
- la suppression des intérêts notionnels ;
- un conditionnement strict de tous les subsides fiscaux aux entreprises ;
- une harmonisation fiscale au niveau européen.

↳ **Note du recueil : « La fiscalité »**

## 5 Services publics

La FGTB wallonne réaffirme que, parallèlement à la sphère d’activité privée et commerciale, dans toute démocratie, il doit exister un domaine d’intervention publique. Pour permettre à chaque homme et à chaque femme d’exercer pleinement sa citoyenneté, l’Etat a l’obligation d’assurer l’égal accès de toutes et tous à des droits fondamentaux comme la santé, la justice, les moyens de communication, le logement, la culture, l’instruction, l’accès à l’énergie et l’eau, le travail, la sécurité sociale...

L’accès à ces droits nécessite des moyens humains et matériels à la hauteur de la tâche. La notion de service public englobe l’ensemble des services qui permettent d’exercer notre citoyenneté, ce qui la distingue du « service au public ». Elle implique un choix délibéré de société et pas seulement une option secondaire.

Il est évident que l’intervention d’intérêts privés dans ces domaines entrave considérablement l’égal accès de tous les citoyens à ces droits. La FGTB wallonne affirme que le concept de partenariat public-privé (PPP) est une entrave aux principes des services publics.

La FGTB wallonne demande l’arrêt des processus de libéralisation en cours, l’affranchissement des services publics des règles de la concurrence et l’exclusion de la « règle d’or » des investissements nécessaires à leur développement.

Les enjeux cruciaux liés à l'environnement, au réchauffement climatique, aux pollutions et leurs impacts sur la santé publique doivent être pris en charge par l'Etat. L'avènement de l'économie numérique nécessite également un cadre réglementaire qui protège le citoyen des effets néfastes inhérents à cette nouvelle source de profits privés.

En outre, dans le cadre des négociations internationales sur la commercialisation des services, l'Union européenne se doit d'exclure des négociations l'ensemble des services publics.

Il est nécessaire de faire reculer l'influence et l'emprise du capital privé dans nos sociétés pour que la puissance publique retrouve la maîtrise de l'économie.

Il nous revient d'affirmer que la propriété privée n'est pas la seule forme de propriété possible. La FGTB wallonne s'engage à promouvoir et soutenir les formes de propriétés collectives, dont les services publics sont certainement la plus emblématique.

La réduction des inégalités insoutenables qui frappent notre société passe par un renforcement des services publics existants et leur expansion à de nouveaux domaines. C'est pourquoi la FGTB wallonne se positionne pour :

- la préservation des 4 principes qui fondent la notion de services publics : l'égalité, la continuité, l'universalité ainsi que la mutabilité et la statutarisation des agents (qui doit rester la règle afin de garantir leur indépendance) ;
- la renationalisation de certains secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, la poste, les télécommunications, une partie du secteur bancaire... ;
- l'accroissement de l'investissement dans des secteurs clés comme l'enseignement, la santé, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, l'accompagnement du vieillissement de la population, les transports publics, la transition écologique...

Afin d'assurer ses missions de service public, l'Etat doit reprendre son souffle. Seule une rupture avec les politiques d'austérité le permettront. C'est pourquoi la FGTB wallonne demande la diminution des intérêts de la dette publique :

- via une réforme des statuts de la BCE (Banque centrale européenne) de manière à permettre aux pouvoirs publics (des différents niveaux de pouvoir) de refinancer leur dette à des taux très réduits. Même si ce changement exige l'unanimité des Etats membres de la zone euro, la FGTB wallonne demande à ses représentants de se positionner à tous les niveaux en faveur de cette réforme ;
- via la création d'une réelle banque publique. Contrairement aux Etats, toute banque, qu'elle soit privée ou publique, peut emprunter à la BCE à un taux de 1 % ;
- via une réduction des taux d'intérêt imposée aux créanciers. Il conviendra de protéger les petits épargnants qui ont placé leurs économies dans des titres publics, ainsi que les salariés et les retraités qui ont vu une partie de leurs cotisations placées par des institutions ou organismes gestionnaires dans ce même type de titres.

Les montants dégagés seraient dirigés en priorité vers la création d'emplois en tenant compte de la transition vers une économie bas carbone (une telle mesure permettrait de créer 120.000 emplois) et vers des investissements, notamment dans les services publics et le non marchand afin de faire face aux besoins de la population.

➔ **Note du recueil : « Les marchés publics »**

## 6 Le secteur non marchand

Le secteur dit non marchand est extrêmement varié et peut recouvrir des réalités et activités très diverses qui ne vont pas nécessairement de pair avec une finalité sociale ou la poursuite du bien commun.

Afin de définir le contour du secteur non marchand comme une réelle alternative au capitalisme de marché, nous retiendrons les critères suivants :

- les activités à finalité sociale ou sociétale ;
- organisées principalement par des ASBL ;
- régulées par les pouvoirs publics ;
- dont les activités sont « hors marché » ;
- financées, au moins partiellement, par les pouvoirs publics.

Les enjeux auxquels il est confronté sont comparables à ceux qui touchent les services publics :

- les moyens financiers du secteur non marchand ne suffisent pas à assurer les missions que les politiques publiques lui confient ou ont délaissées. La fragilisation de la sécurité sociale affecte directement les conditions de travail et la qualité des services rendus aux bénéficiaires. Il est urgent de dégager les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail du personnel ;
- dans les ASBL, le capital doit être exclusivement tourné vers l'objet social. En outre, le non marchand doit être en capacité de suivre les évolutions des questions sociales et d'assurer un développement des initiatives innovantes pour y répondre. A défaut de s'octroyer les moyens financiers et humains permettant d'assumer elle-même ces missions, l'autorité publique devra considérer comme une priorité le financement plus soutenu du secteur non marchand ;
- les activités et les services que propose le non marchand, comme ceux assurés par les services publics, doivent être clairement protégés administrativement, budgétairement et juridiquement de toute logique de marché. Puisque le non marchand prend en charge des problématiques sociales, ce secteur devrait être exempté de toute logique de compétitivité économique ;
- la structure juridique des organisations du non marchand doit nécessairement stipuler l'absence de but lucratif. Les organisations dont la forme juridique n'inclut pas ce critère ne relèvent donc pas du secteur non marchand. La structure juridique sous la forme d'ASBL ne protège toutefois pas totalement de la mise en place de montages financiers (par exemple : constitution d'une société immobilière parallèle qui perçoit les loyers de l'ASBL). Il est donc indispensable que l'autorité publique légifère pour garantir, pour le moins, que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés.

Les entreprises d'économie sociale constituent également un modèle économique alternatif au capitalisme. Un des critères qui définit l'économie sociale est limpide à ce propos puisqu'il donne la « primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ». La coopérative de travailleurs est, à cet égard, la forme la plus aboutie de démocratie en entreprise. S'il se développe dans plusieurs pays d'Europe, ce type d'entrepreneuriat alternatif reste trop peu mis en œuvre en Belgique et en Wallonie. La FGTB wallonne s'engage à le soutenir et à le promouvoir.

## 7 Allocation universelle

La question de l'allocation universelle (sous ses multiples formes) a ceci de déroutant qu'elle semble rallier des personnalités de gauche comme de droite, pour des raisons différentes. Or, nous pensons qu'il s'agirait d'un leurre et que sous ses dehors « sympathiques », ce type de revenu signerait l'extinction de droits et de protections constitués par les travailleurs. Il signerait aussi la fin de la lutte entre le capital et le travail dont tous les droits sociaux sont issus depuis un siècle. Fruit de la fiscalité, sa gestion serait par définition totalement déconnectée de la concertation sociale, donc aux seules mains des gouvernements. Son impact sur la sécurité sociale et son principe assurantiel sera inévitablement négatif.

Les mouvements féministes pointent, à juste titre, le risque de voir l'allocation universelle devenir une allocation « femme au foyer », octroyant aux femmes un – maigre – revenu tout en leur « permettant » d'éduquer les enfants et assumer les tâches ménagères.

La FGTB wallonne considère que le succès de l'idée de l'allocation universelle met en lumière de vraies questions de société :

- quel est le rôle de l'Etat dans la garantie d'un revenu décent à l'ensemble des citoyens ?
- quelle forme doit prendre la sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle, adaptée à l'évolution des modes de vie ?

Nous devons veiller à aborder les contre-propositions de manière positive afin de convaincre la frange de citoyens et militants de gauche qu'un modèle collectif est préférable à ce modèle individualiste.

## 8 Réduction collective du temps de travail

La revendication de la semaine de travail de 32 h, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire, doit retrouver une place prioritaire dans le cahier des revendications syndicales. Le modèle doit être construit à l'intérieur d'un cadre interprofessionnel solide, qui permette des déclinaisons sectorielles et d'entreprises. La FGTB wallonne défend le processus de réduction collective du temps de travail en tant que libération du temps de vie soumis à la subordination d'un employeur, mais aussi en tant que vecteur d'un retour au plein emploi.

La réduction collective du temps de travail est également une des réponses solidaires à avancer en lieu et place de l'allocation universelle dont l'origine est d'inspiration libérale (modèle individualiste).

La réduction du temps de travail est la réponse syndicale à la réduction individuelle et imposée du temps de travail par la généralisation des temps partiels et des emplois précaires.

## 9 Un contrat social numérique wallon

La FGTB wallonne souhaite anticiper un maximum les enjeux de la révolution numérique car celle-ci ne s'opérera pas spontanément et naturellement à l'avantage des citoyens et travailleurs. Ces avancées technologiques inéluctables peuvent sans aucun doute représenter un progrès pour toutes et tous... à condition que leur déploiement et leur exploitation à des fins commerciales soient balisés.

En collaboration avec les Centrales concernées, qui continueront à affilier, **la FGTB doit utiliser sa dimension interprofessionnelle pour établir du lien entre l'organisation syndicale et les travailleurs de l'économie de plateformes. Il faut démasquer la subordination qui ne dit pas son nom, les reconnaître comme salariés, créer et défendre leurs droits futurs.**

La FGTB wallonne fait de la révolution numérique un enjeu de négociation collective et tient à ce que des balises soient posées ; cela implique :

- une réglementation publique qui pose des balises sur la propriété des données. Le marché seul ne peut réguler cet aspect ;
- un droit à la déconnexion, comme en France et Allemagne, qui constituera un des enjeux des négociations sur la santé et le bien-être au travail ;
- **des outils d'analyse et de statistiques qui permettent de suivre les tendances sectorielles** et d'identifier dans quels domaines l'utilisation des robots crée ou détruit des emplois (dans les secteurs public, privé marchand et non marchand) ;
- un **plan d'accompagnement et de formation professionnelle continue** des travailleurs en Wallonie, avec ou sans emploi, vers et dans l'économie numérique, et ce en lien avec la reconversion industrielle de la Région ;
- des statistiques sur l'éventuelle montée de maladies liées à l'utilisation des outils numériques (exposition aux ondes par exemple...).

La structure financière de l'entreprise sera également modifiée par l'arrivée du numérique. **Afin de construire une réponse syndicale à ce nouveau défi, une information spécifique** devra être fournie au conseil d'entreprise et permettre d'évaluer :

- le nombre de « robots intelligents » utilisés ;
- l'impact spécifique de la robotique et de l'intelligence artificielle sur les résultats financiers des entreprises (à des fins de fiscalité et de calcul des cotisations de sécurité sociale) ;
- les économies réalisées en salaires et en cotisations de sécurité sociale grâce à l'utilisation de la robotique en lieu et place du personnel humain.

Sur le plan syndical, la CCT 39 de décembre 1983 constitue un outil adéquat qui devra être plus souvent utilisé pour garantir aux travailleurs une information préalable sur les conséquences de la robotisation ou de la digitalisation dans l'entreprise. A défaut de l'existence d'un CE, le CPPT ou la DS doivent être compétents.

Les subsides publics à la transition numérique wallonne ne peuvent en aucun cas engendrer des pertes d'emplois. **Des conditions doivent donc être posées avant leur octroi** pour garantir une transition numérique qui se fasse également au bénéfice des travailleurs.

La FGTB wallonne estime qu'il faut faire contribuer les gains de productivité engrangés par l'arrivée de l'économie numérique mais la prudence s'impose quant à l'instauration d'une taxe robot. La FGTB wallonne **défend l'instauration d'une cotisation économique sur la valeur ajoutée brute.**

En matière de fiscalité, un **calcul de l'impôt des sociétés tenant compte de l'intensité « laboristique »**<sup>6</sup> devrait être appliqué.

Pour la FGTB wallonne, il convient également de :

- promouvoir des modèles économiques du numérique plus respectueux des travailleurs, comme la création de coopératives sociales regroupant des travailleurs de plateformes ;

---

<sup>6</sup> Ratio entre le cash-flow (flux de liquidités) et le nombre de travailleurs dans l'entreprise.

- développer un plan de formation syndicale (DS, CPPT, CE) sur ces enjeux car toutes les entreprises seront touchées par l'économie numérique ;
- créer un encadrement et des services spécifiques pour ces travailleurs et travailleuses qui sont hors contrat classique, hors balises connues.

↳ **Note du recueil : « Réguler l'économie numérique »**

## 10 Rendre son sens au travail

Les dispositifs propres aux formes d'organisation du travail génèrent une pénibilité accrue. Il s'agit de la généralisation du travail en sous-effectif, de la redéfinition permanente des procédures qui heurtent souvent les principes de déontologie et d'éthique professionnelle, des entretiens individuels d'évaluation des compétences et des performances, des injonctions paradoxales et d'une flexibilité qui vient sans arrêt mettre à mal la vie des salariés.

Cette pénibilité accrue se marque également par une précarisation des statuts. Aux bien connus contrats à durée déterminée, contrats intérimaires et relations de sous-traitance s'ajoutent les logiques portées par la numérisation et l'uberisation. Dans le capitalisme de plateforme, c'est l'évaluation des utilisateurs qui autorise le salarié « uberisé » à rester connecté à l'application.

Il s'agit avant tout de poser des choix politiques qui redonnent de la dignité et du sens au travail en :

- renforçant la présence syndicale dans les petites et moyennes entreprises (abaissement des seuils) ;
- renforçant les organes syndicaux en entreprises (élargissement de leurs compétences aux choix stratégiques, à l'embauche ou encore à l'organisation du travail) ;
- établissant une cartographie des « boulots de merde<sup>7</sup> » pour contrer le discours de création d'emplois du gouvernement ;
- œuvrant à la reconnaissance et l'affirmation de l'intelligence collective des travailleurs, tant pour développer des connaissances sur le travail et ses impacts sur la santé que pour transformer le travail et les règles qui le régissent (étude<sup>8</sup> de la Cellule de lutte contre les discriminations sur les métiers en pénurie, les enquêtes de terrain sur le dumping social – livret de l'UBT –, la publication de témoignages de travailleurs, les émissions Regards FGTB...). L'organisation syndicale doit amplifier la parole des salariés et diffuser leurs outils ;
- constituant des alliances entre les mouvements sociaux et des scientifiques (chercheurs, acteurs de la santé au travail...);
- obligeant le politique à légiférer pour que les véritables causes et responsables de certains problèmes de santé cessent d'affecter les travailleurs et la société dans son ensemble (dégradation de l'environnement, maladies) ;
- créant des outils détecteurs de nocivité ;

<sup>7</sup> *Bullshit job* est une expression qui désigne des tâches inutiles, superficielles et vides de sens parfois effectuées dans le monde du travail. Cette réalité a été théorisée en 2013 par l'anthropologue américain David Graeber. Les psychologues du travail ont repris le concept pour décrire la pathologie du travailleur affecté par la démission intérieure.

<sup>8</sup> Analyse des offres d'emploi dans 10 métiers (fonctions) critiques. Relevé d'éléments discriminants, Cellule de lutte contre les discriminations de la FGTB wallonne et du CEPAG, mars 2017.

- déployant une formation syndicale interprofessionnelle complète. Parallèlement à la production d'une expertise issue du travail, il faut se réappropriier la connaissance et l'usage à travers la formation syndicale.

➔ **Note du recueil : « Rendre son sens au travail »**

## **11 Notre vision de la politique de l'emploi**

La FGTB wallonne est fondamentalement attachée **au droit au travail qui est reconnu dans l'article 23 de la Constitution et qui vise l'obligation de l'Etat d'assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible dans le cadre d'une politique de l'emploi**. Politique de l'emploi qui, selon nous, repose sur la répartition des richesses et le partage équitable du temps de travail.

En matière d'aides à l'emploi, la FGTB exige que les aides publiques soient dirigées exclusivement vers les entreprises qui en ont réellement besoin et qu'elles soient soumises à des critères d'octroi qui garantissent des résultats tangibles et vérifiables en matière de création d'emplois ou de formation.

Le non-respect de ces critères doit engendrer un remboursement des aides perçues, voire une amende dans les cas de fraude grave.

Les pratiques d'ingénierie fiscale doivent être un motif d'exclusion du système d'aide publique.

A propos des aides « impulsion », il convient d'instaurer une obligation en termes de durée de contrat et d'embauche à l'issue du contrat. Les agences intérim doivent en être exclues.

Il convient de mettre fin aux cumuls excessifs des aides et à en limiter le montant. Il est également nécessaire d'évaluer annuellement l'ensemble du dispositif afin de garantir l'efficacité des mesures.

➔ **Note du recueil : « Les aides à l'emploi »**

**En matière de métiers en pénurie et de fonctions critiques, nous maintenons que le comportement de certains patrons les alimente**. On s'étonne également de trouver des offres d'emploi précaires dans des secteurs qui se disent en manque de main d'œuvre. En conséquence, la FGTB wallonne demande que :

- **la manière de décréter la pénurie ou la fonction critique fasse l'objet d'une concertation sociale au groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW)** afin que des critères objectifs soient établis (voir conclusions de l'étude de la CLCD) ;
- les employeurs précisent leurs besoins de manière détaillée concernant les fonctions qu'ils n'arrivent pas à satisfaire ;
- le gouvernement wallon et le FOREM communiquent les données circonstanciées sur les pénuries : volume des postes à pourvoir, niveau de qualification requis, types et durée des contrats... ;
- un recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires soit mené et qu'en cas de récidive d'un employeur, des pénalités lui soient applicables ;
- une communication soit pensée et organisée à l'attention des établissements scolaires et des demandeurs d'emploi sur les pénuries structurelles et objectives.

➔ **Notes du recueil : « Le marché de l'emploi » ; « Services et emplois de proximité » ; « Lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi »**

## 12 Notre vision de l'enseignement

Le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dysfonctionnel et entraîne les inégalités. La FGTB wallonne estime que, pour parvenir à un enseignement égalitaire, il faut :

- atteindre progressivement la gratuité par niveau d'études et type de frais ;
- réduire de 50 % le redoublement d'ici 2030 tout en augmentant les résultats moyens des élèves dans les savoirs de base ;
- refonder et clarifier les finalités et les contenus des programmes et viser à ce que tous maîtrisent des acquis fondamentaux à l'issue de ce tronc commun « à inventer » et se recentrer sur la maîtrise de savoirs et compétences de base ;
- pratiquer la remédiation immédiate de la 3<sup>e</sup> maternelle aux études supérieures ;
- promouvoir la mixité sociale et lutter contre les stéréotypes sexués dans les établissements scolaires, y compris dans la formation initiale des enseignants.

**La FGTB wallonne revendique un tronc commun polytechnique véritablement pluridisciplinaire jusqu'à la 4<sup>e</sup> secondaire.** Cela implique une refonte du cursus :

- la suppression des options, instrumentalisées pour trier les élèves ;
- la construction d'une pluridisciplinarité qui intègre les composantes culturelle et artistique ;
- le développement d'une approche orientante afin que tout élève puisse réfléchir à son orientation future de manière constructive et puisse découvrir l'ensemble des métiers durant tout le tronc commun, c'est-à-dire de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire.

**La FGTB wallonne revendique un réseau unique.**

Le Pacte d'excellence ne change rien aux réseaux, ce qui revient à les confirmer. Or, la structure en réseaux explique à elle seule une grande partie de la ségrégation scolaire, problème fondamental du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis des décennies.

**La FGTB wallonne estime que la refonte de la formation initiale va dans le bon sens puisqu'elle prévoit :**

- une revalorisation du métier d'enseignant (le grade est désormais classé au niveau 7 du CFC<sup>9</sup>) ;
- un cursus entièrement refondé sur les exigences du métier d'enseignant et ses évolutions actuelles afin d'en faire un outil de lutte contre le décrochage et l'échec scolaires ;
- une suppression de la hiérarchisation entre catégories d'enseignants : le métier d'institutrice maternelle revêt autant d'importance qu'un master... lesquels sont tout autant cruciaux dans le processus de formation des enfants et des jeunes.

**La FGTB wallonne estime que l'enseignement supérieur** doit être intégré dans une dynamique de développement économique (même s'il importe qu'il en reste indépendant !), culturel et social.

L'enseignement supérieur doit pouvoir développer les parcours et les cursus correspondant aux besoins des étudiants et des travailleurs soucieux de se spécialiser et/ou de se reconvertir, concrétisant en cela le principe de l'apprentissage tout au long de la vie.

---

<sup>9</sup> Cadre francophone des certifications.

## Régionalisation de l'enseignement obligatoire<sup>10</sup>

La Wallonie a des spécificités qui requièrent de développer des politiques wallonnes différenciées :

- enseignement des langues : néerlandais, anglais mais aussi allemand à la frontière de l'Est ;
- dynamique des pôles de compétitivité ;
- secteurs en développement (sciences du vivant, biotechnologie...) ;
- secteurs industriels (verre, métallurgie, sidérurgie, (éco)construction...) ;
- différences de niveaux de performance scolaire liées à la situation socio-économique de certaines régions et/ou à l'immigration...

L'avenir institutionnel conditionnera également la capacité du système éducatif à répondre aux défis futurs. La FGTB wallonne plaide pour concilier au mieux les missions d'éducation et de formation citoyenne et d'émancipation individuelle avec les besoins en compétences/qualifications engendrés par le redéploiement économique wallon. Pour ce faire, la FGTB wallonne appelle, depuis des années, à une cohérence institutionnelle consistant en la régionalisation de l'enseignement obligatoire, avec une structure garantissant l'unicité et la mobilité des enseignants et des élèves entre les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

➔ **Notes du recueil : « L'enseignement – Vue globale » ; « La formation professionnelle initiale – Le qualifiant » ; « La formation en alternance » ; « Les métiers et les certifications dans la formation professionnelle initiale et continue »**

## 13 L'Europe des peuples vs l'Europe des lobbies

Après avoir examiné de près les rouages des traités de libre-échange et les entraves à la démocratie qu'ils comportent, la FGTB wallonne propose de :

- soutenir les initiatives telles que la « Déclaration de Namur »<sup>11</sup> du 5 décembre 2016 qui préconise des « analyses contradictoires et publiques des effets potentiels d'un nouveau traité avant d'établir un mandat de négociation », « inclure des taux minimum d'imposition des profits des sociétés et des cibles vérifiables de réduction des gaz à effet de serre », « exclure intégralement les services publics et les services d'intérêt général », « exclure la méthode des "listes négatives" qui ouvre à la concurrence toutes les activités que les gouvernements n'explicitent pas formellement dans les annexes du Traité au moment de sa signature » ;
- harmoniser au maximum tous les critères de démocratie économique (régulation du travail, fiscalité des entreprises, financement de la sécurité sociale et des services publics, droits sociaux des travailleurs, normes environnementales et sanitaires) à l'intérieur d'une zone d'échange commerciale. C'est la seule manière concrète d'éviter le shopping législatif, mais cela suppose une volonté et une majorité politique des pays participant à l'accord en vue d'adopter des législations progressistes prenant comme références les meilleurs standards (sociaux, fiscaux, environnementaux) ;

---

<sup>10</sup> Cette position est une résolution votée lors des Congrès statutaires de la FGTB wallonne de 2010 et de 2014.

<sup>11</sup> <http://declarationdenamur.eu/>

- organiser un protectionnisme « social, écologique et solidaire » qui se distingue radicalement du protectionnisme « ma nation d’abord » revendiqué par certains mouvements nationalistes. Au niveau mondial, les pays riches pourraient, par exemple, adopter des mesures de protection contre certaines marchandises produites dans des conditions violant les conventions fondamentales de l’OIT (par exemple, via une taxe perçue à la frontière).

L’argent récolté devrait être placé dans un fonds international visant, par exemple, à soutenir des Etats pauvres qui accepteraient de mettre en place des droits sociaux ou des législations sociales au profit de leur population. Ce fonds pourrait être géré par des organisations déjà existantes (comme l’OIT) ou en partenariat avec des organisations encore inexistantes, qui constitueraient la référence mondiale en matière d’environnement par exemple (création d’une OIE, Organisation mondiale de l’environnement). Ce protectionnisme « social, écologique et solidaire » est possible en instrumentalisant des mesures politiques déjà existantes dans le cadre du libre-échange :

- breveter la démocratie économique (normes sociales, fiscales, environnementales) en lui appliquant les mêmes dispositions que celles employées pour défendre la propriété intellectuelle au sein des traités de libre-échange ;
- promouvoir l’existence de tribunaux d’arbitrage publics afin de punir les infractions aux normes sociales, fiscales et écologiques les plus progressistes.

### **Lutter contre le dumping**

La FGTB wallonne est guidée par un principe simple : à travail égal, salaire égal. Afin de mettre fin au dumping social, il est nécessaire d’adopter les mesures suivantes :

- au niveau européen :
  - la révision en profondeur de la directive « Détachement ». Les modifications doivent porter prioritairement sur la limitation de la durée légale du détachement (6 mois) et l’exclusion de l’intérim du champ d’application de la directive. Au niveau du contrôle et des sanctions, une agence européenne d’inspection sociale devra être mise en place ;
  - l’harmonisation des législations sociales et fiscales en Europe, avec un seuil minimum pour l’impôt des sociétés ;
  - la mise en place d’un protectionnisme social et solidaire ;
- au niveau national : renforcer la responsabilité solidaire des donneurs d’ordre et disposer de sanctions dissuasives et directes contre le dumping frauduleux ;
- au niveau régional : il faut protéger les marchés publics par des appels d’offre qui respectent des normes sociales et environnementales contraignantes. Concrètement, la Région doit se doter d’un observatoire wallon des marchés publics. Les entreprises qui ont pratiqué le dumping social seront black-listées et interdites de soumissionner sur les marchés publics. Enfin, les normes sociales, environnementales et éthiques, adaptées aux réalités sectorielles, seront renforcées et contraignantes. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser légalement la captation des marchés publics par les entreprises wallonnes.

➔ **Note du recueil : « Les marchés publics »**

## 14 Asile et migrations

Nous ne traversons pas une crise « des migrants ». Nous ne sommes pas confrontés à des « hordes de migrants » hors de contrôle. L'Europe, et singulièrement la Belgique, a les moyens d'accueillir dignement des milliers de personnes sur son territoire. La politique du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), dépasse régulièrement ce que l'on croyait impensable il y a encore quelques années.

La FGTB wallonne mène, avec les mouvements associatifs et citoyens, un combat contre les atteintes à la démocratie et à l'Etat de droit qu'engendre la politique migratoire du secrétaire d'Etat actuel. Afin de rétablir l'égalité et la justice sociale, nous estimons indispensable :

- d'affilier les sans-papiers à l'organisation syndicale et mettre en œuvre toutes les prérogatives qui l'accompagnent (service juridique, défense en justice, comité, présence dans les instances...);
- d'amplifier le travail que nous menons au sein de l'Ecole des solidarités<sup>12</sup>;
- de renforcer les services syndicaux ciblés sur les réalités des travailleurs migrants. Cela passera par le renforcement de la Commission wallonne des travailleurs immigrés et du « help desk » de la FGTB wallonne (Interface juridique « Droit des étrangers/droit social »);
- la mise en place d'une cellule au sein du FOREM, apte à valider correctement les compétences des travailleurs migrants. Il ne s'agit pas de mettre ici en œuvre une énième politique de contrôle;
- la transposition complète de la directive « Sanctions » et nous demandons qu'un permis de séjour soit accordé dans le cadre de la protection des travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière par des patrons au sein des chaînes de sous-traitance;
- la régularisation sur base du travail et du séjour. Pour cela, la mise en place d'une commission de régularisation impartiale, indépendante et permanente est indispensable.

Enfin, nous dénonçons l'existence des centres fermés, clé de voûte d'un système qui criminalise les migrants et demandons leur démantèlement.

La FGTB wallonne soutient la plateforme « On n'enferme pas un enfant »<sup>13</sup>.

↳ **Note du recueil : « Les migrations »**

---

<sup>12</sup> Synergie entre les organisations associatives et syndicales pour la régularisation des travailleurs sans papiers et pour leur créer des droits : voir <http://www.possibles.org/ecole-des-solidarites>

<sup>13</sup> [www.onnenfermepasunenfant.be](http://www.onnenfermepasunenfant.be)